

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404**14 avril 2003****SOMMAIRE**

Agit S.A., Luxembourg	19370	Holux Holding GmbH, Luxembourg	19369
Ajax S.A.H., Luxembourg	19386	Holux Holding GmbH, Luxembourg	19369
Anceau Finance S.A., Luxembourg	19390	Ibisland S.A., Luxembourg	19380
Api Europe, S.à r.l., Dudelange	19357	Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg	19390
Api Europe, S.à r.l., Dudelange	19357	Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Luxembourg	19384
Burolux S.A., Dudelange	19358	Interdist, S.à r.l., Pétange	19360
C.E.I.G.E.M.S., Compagnie d'Etudes, d'Investissements et de Gestion d'Etablissements Médicaux-Sociaux S.A., Luxembourg	19358	Interdist, S.à r.l., Pétange	19360
Cabaleira Holding S.A., Luxembourg	19380	Interdist, S.à r.l., Pétange	19360
Café Sai Gon, S.à r.l., Luxembourg	19354	Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg	19391
Camberley Holding S.A., Luxembourg	19385	Jaouen Nautique S.A.	19376
Centrale Européenne de Distribution, S.à r.l.	19378	Jaouen S.A.	19377
Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19347	Kalnis International S.A., Luxembourg	19370
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg	19380	King's Court International Holding S.A.	19378
CMS-Agvet S.A., Strassen	19376	Koine Fund, Sicav, Luxembourg	19391
Conventum, Sicav, Luxembourg	19384	Koshiguruma S.A.	19378
Coperlink S.A.	19377	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	19369
Crèche Millepattes, S.à r.l., Schuttrange	19374	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	19369
Crèche Millepattes, S.à r.l., Schuttrange	19375	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	19369
Cumulus Reinsurance Company S.A., Luxembourg	19378	L.M.V.D., S.à r.l., Luxembourg	19357
Daily Consult S.A.	19377	Leavenworth Properties S.A.	19378
DekaLux-EuropaProtect 3/2003 (WKN 987 379) ..	19347	Luxembourg European and American Fund Asset Management S.A., Luxembourg	19383
Dexia Micro-Credit Fund Sicav, Luxembourg	19389	M.T.H. Finance S.A.H., Luxembourg	19392
Duex Investments S.A., Luxembourg	19380	Maida Vale Holdings S.A., Luxembourg	19370
Equicomffina S.A., Luxembourg	19383	Marcomard S.A., Luxembourg	19379
Eurofonprofit, Sicav, Luxembourg	19383	Marit Investments S.A.	19379
Exel Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	19381	Materis Management S.C., Luxembourg	19371
Exel Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	19381	Materis Management S.C., Luxembourg	19372
Fortescue Holding S.A., Luxembourg	19389	Millenium Service Center Group S.A.	19376
G-Sys S.A., Luxembourg	19376	Mineta S.A.H., Luxembourg	19385
G.A.B.N.B. S.A.H., Luxembourg	19384	Mono Cars S.A.	19375
Gestfin, Sicav, Luxembourg	19385	Montaigne Investissement S.A., Luxembourg	19390
Giofin S.A., Luxembourg	19388	Movi Finance S.A., Luxembourg	19379
H.W.S. Software, S.à r.l., Remich	19353	N.S.I., New Step International S.A.H., Luxembourg	19380
H.W.S. Software, S.à r.l., Remich	19353	Nanterre TE, S.à r.l., Luxembourg	19361
Hess Collection S.A., Luxembourg	19370	Navira S.A., Grevenmacher	19366

Nordea Investment Management Fund, Sicav, Findel	19383	Svenska Re S.A., Luxembourg	19346
(Les) Nostalgiques du Vignoble au lieu-dit: Paradaïs, A.s.b.l., Grevenmacher	19382	Svenska Selection Fund, Sicav, Luxembourg	19386
Picadilly Development S.A., Luxembourg	19389	Tanis S.A., Luxembourg	19348
Reliure Schortgen & fils S.A., Foetz	19366	Tivoli Strategies S.A., Luxembourg	19388
Rubeccan S.A., Luxembourg	19372	TM.A S.A., Luxembourg	19392
S.E.T.S. S.A., Luxembourg	19377	Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	19347
Samoa Holding S.A., Luxembourg	19355	ULPA, Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle, A.s.b.l., Luxembourg	19356
Samoa Holding S.A., Luxembourg	19356	Upifra Agricole S.A., Luxembourg	19354
Seaferryland S.A., Luxembourg	19368	Upifra Agricole S.A., Luxembourg	19354
Seaferryland S.A., Luxembourg	19368	Valence S.A., Luxembourg	19350
Seurges, S.à r.l., Luxembourg	19356	Vega Investments & Co S.A., Luxembourg	19381
Sicav Alcyon, Luxembourg	19388	Vega Investments & Co S.A., Luxembourg	19381
Silmalux, S.à r.l., Mondercange	19346	WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxembourg	19372
Société du Madal (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19391	WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxembourg	19374
Soluxol S.A.H., Luxembourg	19379		
Sunday Morning S.A., Luxembourg	19379		

SILMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 37.258.

Assemblée générale statuant sur la nomination d'un nouveau gérant

L'an deux mille trois, le 9 janvier à 15.00 heures, Monsieur Victor Silva Simoes, charpentier-couvreur, demeurant 5, rue de Neudorf, L-3937 Mondercange, en sa qualité de seul associé actuel de la société à responsabilité limitée SILMALUX, S.à r.l., avec siège social à Mondercange, inscrite au registre de commerce sous le numéro 65.396, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 455 du 7 décembre 1991, modifié par acte du notaire Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 15 août 1996, enregistré à Capellen le 21 août 1996, volume 408, folio 35, case 3, modifié par acte du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, le 7 juin 2000, enregistré à Luxembourg le 19 juin 2000, volume 124S, folio 77, case 9, déclare que l'assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé nomme en qualité de gérant technique Monsieur De Jesus Goncalves Pereira Rogério Alexandre.

Deuxième résolution

L'associé reconduit M. Victor Silva Simoes dans sa fonction de gérant administratif.

Troisième résolution

Les gérants administratif et technique ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

L'associé unique / Le gérant administratif

V. Silva Simoes / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012587.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

SVENSKA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.053.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SVENSKA RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(012605.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 45.340.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 6 mars 2003 que Monsieur Alain-Claude Marlin, administrateur, demeurant 6, Chemin Vert, 1253 Vandoeuvres, Suisse, a démissionné de son mandat d'administrateur. Il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010782.4/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

DekaLux-EuropaProtect 3/2003 (WKN 987 379), Fonds Commun de Placement.**AUFLÖSUNG**

Von der DEKA INTERNATIONAL S.A. verwaltete Investmentfonds luxemburgischen Rechts, der befristet bis zum 18. März 2003 errichtet wurde, ist aufgelöst.

Der Liquidationserlös beträgt Euro 46,23 je Anteil.

Die Summe der ab dem 18. März 1998 (Ausgabebetrag des Fonds) thesaurierten Erträge - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt Euro 0,31 je Anteil.

Anteilinhaber können bei der deutschen Zahlstelle

DekaBank Deutsche Girozentrale

Mainzer Landstraße 16

D-60325 Frankfurt

oder der Depotbank

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

38, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

gegen Rückgabe der Anteile die Auszahlung des anteiligen Liquidationserlöses verlangen.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile durch die DEUTSCHE CLEARSTREAM BANKING AG erfolgt mit Valuta 19. März 2003.

Liquidationserlöse, die bis zum Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht abgefordert worden sind, werden von der Depotbank, soweit dann gesetzlich notwendig, in Euro umgerechnet und für Rechnung der berechtigten Anteilinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Der Abschluss des jeweiligen Liquidationsverfahrens, das Datum der Hinterlegung sowie der Betrag des hinterlegten Liquidationserlöses, werden gesondert in gleicher Weise bekanntgemacht.

Luxemburg, 18. März 2003.

Die Verwaltungsgesellschaft

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010209.2/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.087.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on March 18th, 2003 at 11.00 a.m.

Upon motion duly made and seconded, it was resolved:

The Meeting of the Shareholders noted that the annual accounts 2002 show a net gain after taxation amounting to USD 217,832. The Meeting, on recommendation of the Board, resolved that no dividend will be distributed and the net profit will be allocated as follows:

- USD 51,825 to the special reserve

- USD 166,007 to be reinvested

- The Meeting of Shareholders noted the resignations of Mrs. Jill Paitchel on November 6th, 2002.

The Meeting ratified to co-optation of Mr. Jay Gerken on November 13th, 2002 in replacement of Mrs. Jill Paitchel. The Meeting approved the election of Mr. Jay Gerken as Director (Chairman) for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders noted the resignation of Mr. Martin Tully on December 11th, 2002.

The Meeting ratified the co-optation of Mrs. Ursula Schliessler on February 13th, 2003 in replacement of Mr. Martin Tully. The Meeting approved the election of Mrs. Ursula Schliessler as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr. Simon Airey as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr. John Alldis as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr. Philip W. Heston as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-appointment of KPMG AUDIT, Luxembourg as Réviseur d'Entreprises for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

On behalf of CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010792.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

TANIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.370.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son directeur Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

2) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-2554 Luxembourg, 23, rue Poutty Stein.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TANIS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent seize mille euros (EUR 216.000,-) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.999
2) Monsieur Marco Neuen, prénommé: une action	1
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent seize mille euros (EUR 216.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 3.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, né à Luxembourg, le 14 mars 1965;
 - b) Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoirs Principal, demeurant à L-2554 Luxembourg, 23, rue Poutty Stein, né à Differdange, le 18 mai 1952,
 - c) Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, demeurant à L-8227 Mamer, 6, rue des Eglantiers, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille huit.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, M. Neuen et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 138S, fol. 44, case 5. – Reçu 2.160 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003

F. Baden.

(012026.3/200/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

VALENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.314.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. (R.C. Luxembourg, section B numéro 18433), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

agissant en sa qualité de directeur de la prédite société, avec pouvoir de l'engager valablement par sa signature individuelle.

2.- Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: VALENCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt mille Euros (180.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.45 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prédésignée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2.- Monsieur Marco Neuen, préqualifié, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille Euros (180.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Marco Neuen, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 3.- Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. (R.C. Luxembourg, section B numéro 34.978), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Reckinger, M. Neuen, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, vol. 875, fol. 58, case 8. – Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2003.

J.J. Wagner.

(011611.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**H.W.S. SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital de EUR 12.400,-.**

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 74.927.

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 mars 2003

L'an deux mille trois, le vingt-cinq mars, à quinze heures quinze, au siège social, la société DR. KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gerd Dieter Bauer, propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de cent trente (130) euros composant le capital social de la société H.W.S. SOFTWARE, S.à r.l., associé unique de ladite société,

a pris les décisions suivantes relatives à:

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- l'affectation des résultats de cet exercice;
- divers.

Première décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 au compte de résultats reportés. Tous les points figurant à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à quinze heures quarante.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique après lecture.

DR. KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG S.A.

L'associé unique

G. D. Bauer

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011769.2/1039/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

H.W.S. SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 74.927.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour H.W.S. SOFTWARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(011768.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

CAFE SAI GON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 68.982.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph Nguyen, garçon de salle, né à Danang, Vietnam, le 16 août 1970, demeurant à L-1143 Luxembourg, 34, rue Astrid.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CAFE SAI GON, S.à r.l., R. C. numéro B 68.982, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 419 du 7 juin 1999.

Le capital social était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente le comparant en qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société CAFE SAI GON, S.à r.l., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Il a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1143 Luxembourg, 34, rue Astrid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Nguyen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011698.3/230/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

UPIFRA AGRICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.941.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signatures

Administrateurs

(011830.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

UPIFRA AGRICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.941.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signatures

Administrateurs

(011831.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

SAMOA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.751.

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAMOA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 52.751 auprès du Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 10 du 6 janvier 1996.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 30.986,69 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 2.500.000,-.

3. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant un nouveau délai de 5 ans.

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Il est fixé un nouveau capital autorisé à EUR 2.500.000,- divisé en 100.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé est renouvelée pour un nouveau délai de cinq ans.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 19 mars 2003, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(011700.3/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

SAMOA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.751.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 299 du 19 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(011701.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

ULPA, UNION LUXEMBOURGEOISE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 5 mars 2003 à Luxembourg

L'assemblée générale décide à l'unanimité la résolution suivante:

changement de siège social de l'ULPA au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

P. Thiltges

Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011731.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

SEURGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 66.675.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 26 mars 2003, que la société de droit des Iles Vierges Britanniques TONI FINANCIAL CORPORATION, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, a cédé 250 parts sociales à Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(012459.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

API EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 77.124.

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Yanick Yves Guy Lienard, ingénieur, né à Crécy-la-Chapelle (France), le 2 septembre 1947, demeurant à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société API EUROPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 19 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 919 du 30 décembre 2000;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) à soixante-douze mille quatre cents Euros (EUR 72.400,-) par l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les trois mille (3.000) parts sociales nouvelles et les libérer en espèces de sorte que la somme de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-douze mille quatre cents Euros (EUR 72.400,-) représenté par trois mille six cent vingt (3.620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Lienard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 96, case 7. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(011791.4/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

API EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 77.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(011792.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

L.M.V.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.911.

La soussignée Uytterhagen Yannick, administrateur de société demeurant à maison 18 L-7433 Grevenkanpp déclare donner sa démission de son poste de gérant technique de la S.à r.l. L.M.V.D., sise L-Luxembourg à dater de ce jour.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011738.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.524.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 mars 2003 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012033.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

BUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 92.364.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antoine Manuel Pires, gérant de sociétés, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale;
- 2.- Madame Martine Cécile Andrée Vion, employée privée, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BUROLUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la représentation, la fourniture de mobilier et matériel de bureau et de magasins, neuf ou d'occasion, ainsi que les services y relatifs. La société pourra en outre réaliser toutes opérations civiles ou commerciales, industrielles ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, leur gestion et leur mise en valeur sera considérée selon des dispositions applicables comme «Société de Participation Financière».

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de l'administrateur-délégué et d'une personne désignée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Antoine Manuel Pires, prénommé, cent cinquante-six actions	156
Madame Martine Cécile Andrée Vion, prénommée, cent cinquante-quatre actions	154
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Antoine Manuel Pires, gérant de sociétés, né à Pombares (Portugal), le 4 août 1956, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale;

b) Madame Martine Cécile Andrée Vion, employée privée, née à Bouzonville (France), 25 septembre 1959, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale;

c) Mademoiselle Emmanuelle Pires, étudiante, née à Thionville (France), le 14 juin 1982, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., établie et ayant son siège social à L-8012 Strassen, 3, rue Belair, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 73.846.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vion, A. Pires, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, vol. 886, fol. 66, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2003.

F. Kessler.

(012014.3/219/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

INTERDIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 35.711.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(012036.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

INTERDIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 35.711.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(012035.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

INTERDIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 35.711.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Pétange en date du 18 février 2003

Il résulte dudit procès-verbal que le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 30.986,69, représenté par 1.250 parts de EUR 24,79 chacune. L'article 5 des statuts a été adapté en conséquence.

Pétange, le 18 février 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012034.2/800/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

NANTERRE TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.381.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twentieth of March.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053317, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053330, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 0293323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 0682528, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of five proxies given in Boston, Massachusetts, on March 18, 2003,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of NANTERRE TE, S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at one hundred and two thousand seventy-five (EUR 102,075.-) euros represented by four thousand eighty-three (4,083) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the adminis-

tration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time «ad nutum» with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

Art. 13. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

Art. 14. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

Art. 15. Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.

The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above. Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, one thousand five hundred and forty-nine shares	1,549
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, seven hundred and thirty-three shares	732
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, five hundred and fourteen shares.	514
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, prenamed, eight hundred and eighty-three shares.	883
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, prenamed, four hundred and five shares	<u>405</u>

Total: four thousand and eighty-three shares 4,083

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred and two thousand seventy-five (102,075.-) euros is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euros (EUR 3,000.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

a) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch/Lallange, 108, route de Mondercange,

b) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Mr Tom Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the joint signature of two managers.

However for day-to-day management the company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8th floor.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes les cinq ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 18 mars 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont constitué entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de NANTERRE TE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent deux mille soixante-quinze (EUR 102.075,-) euros représenté par quatre mille quatre-vingt-trois (4.083) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps «ad nutum» avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 14. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, mille cinq cent quarante-neuf parts sociales	1.549
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, sept cent trente-deux parts sociales	732
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cinq cent quatorze parts sociales	514
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, préqualifiée, huit cent quatre-vingt-trois parts sociales.	883
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, préqualifiée, quatre cent cinq parts sociales	405

Total: quatre mille quatre-vingt-trois parts sociales 4.083

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent deux mille soixante-quinze (102.075,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch/Lal-lange, 108, route de Mondercange,

b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Monsieur Tom Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois pour les affaires de gestion courante la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8^{ème} étage.

Dont acte, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 26, case 3. – Reçu 1.020,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(012060.3/230/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

NAVIRA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.
R. C. Luxembourg B 83.826.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten in Grevenmacher,
am 14. Januar 2003 um 14.00 Uhr*

Mandatsernennungen

Die ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern, Herrn Govert Willem Macleanen, Herrn Jouke Groen und der Dame Marchje W. Koster-Kwakernaak, bis zur Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2002 abstimmt.

Zum Rechnungskommissar wird einstimmig die Gesellschaft SRE, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 124, route d'Arlon, ernannt. Dieses Mandat endet mit der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2002 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung.

Grevenmacher, den 14. Januar 2003.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 7 février 2003, réf. DSO-AB00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Unterschrift.

(012094.4/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

RELIURE SCHORTGEN & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 92.366.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Michel Schortgen, maître-reliure, demeurant à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir;

2.- Madame Karin Albertine Jann, demeurant à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RELIURE SCHORTGEN & FILS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de reliure et de façonnage d'imprimés au sens le plus large. La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Article 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de mai en 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur René Michel Schortgen, prénommé, cinquante actions	50
Madame Karin Albertine Jann, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur René Michel Schortgen, maître-relieur, né à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 1956, demeurant à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir;
- b) Madame Karin Albertine Jann, secrétaire, née à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 1956, demeurant à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir;
- c) Monsieur Marc Schortgen, relieur, né à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 1982, demeurant à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE & FINANCE, S.e.c.s., établie et ayant son siège à L-5576, Remich, 40, Chemin des Vignes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86.689.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer un de ses membres administrateur-délégué.

Réunion du Conseil d'Administration

Monsieur René Michel Schortgen, prénommé, Madame Karin Albertine Jann, prénommée, et Monsieur Marc Schortgen, prénommé, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur René Michel Schortgen, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Schortgen, K. Jann, M. Schortgen, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, vol. 886, fol. 66, case 4. – Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2003.

F. Kessler.

(012017.3/219/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SEAFERRYLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.718.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00939 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2003.

Signature.

(012629.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

SEAFERRYLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.718.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mars 2003 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001 avec un total du bilan de EUR 992.919,21.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, qui traduisent une perte de EUR 8.962,73.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2001.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de reporter les pertes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012628.2/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HOLUX HOLDING GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLUX HOLDING GmbH

Signatures

(012336.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

HOLUX HOLDING GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLUX HOLDING GmbH

Signatures

(012337.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012345.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.572.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012347.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012348.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

AGIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.383.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012370.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

KALNIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.873.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012372.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MAIDA VALE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 31.965.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2003

1. L'Assemblée acte la démission en date du 27 juin 2002 de Monsieur Marc Bogerd de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué;

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Patrica Bogerd, Administrateur

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 38, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012434.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HESS COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.013.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 27 décembre 2002 que Monsieur Max Lienhard, chief executive officer, demeurant à Muri en Suisse, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012533.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MATERIS MANAGEMENT, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an deux mille trois, le quatorze février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile MATERIS MANAGEMENT (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire précité en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 10 février 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 janvier 2003 suite à un constat de réduction de capital par acte sous seing privé non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.00 heures, avec Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme président.

Le président a désigné comme secrétaire Murielle Nguyen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que tous les associés sont représentés et leurs noms avec mention du mandataire et le nombre des parts sociales détenues sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

II. Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de 30.920 Euros afin de le porter de son montant actuel de 928.180 Euros à 959.100 Euros, par l'émission de 3.092 parts sociales ayant une valeur nominale de 10 Euros par part sociale.

2. Autoriser, conformément à l'article 8 des statuts, la souscription de nouvelles parts sociales et constater la souscription et la libération des parts sociales à émettre.

3. Modifier en conséquence l'article 6 des statuts afin de refléter ce qui précède.

Après délibération, l'assemblée des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 30.920 Euros afin de le porter de son montant actuel de 928.180 Euros à 959.100 Euros, par l'émission de 3.092 parts sociales ayant une valeur nominale de 10 Euros par part sociale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'autoriser, conformément à l'article 8 des statuts:

- Monsieur Jean-Marc Bianchi à souscrire à 1.269 parts sociales, et

- Monsieur Jean-François Corbineau à souscrire à 1.823 parts sociales.

Il est constaté ensuite que les nouvelles parts sociales ont été souscrites par apport en numéraire à concurrence de:

- 12.690 Euros par Monsieur Jean-Marc Bianchi, et de

- 18.230 Euros par Monsieur Jean-François Corbineau.

Il est enfin constaté que les parts nouvellement émises ont été entièrement libérées.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts par référence à un capital social qui est fixé à la somme de 959.100 Euros divisé en 95.910 parts de 10 Euros chacune et de compléter comme suit la liste reprenant le nombre de parts sociales détenues par chacun des associés:

à Monsieur Jean-Marc Bianchi	1.269 parts
à Monsieur Jean-François Corbineau	1.823 parts

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Dépenses

Des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent approximativement à six cents Euros.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dennewald, M. Nguyen, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, vol. 138S, fol. 21, case 3. – Reçu 309,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

J. Elvinger.

(012424.5/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MATERIS MANAGEMENT, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(012425.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

RUBECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.468.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 août 2002 que:

La démission de Monsieur Marc Robert en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion, lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est cooptée, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, TRIMAR LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour Inscription-Réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012471.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: € 211,951,409.-.

Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 86.421.

In the year two thousand and three, on the third day of March,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared for an Extraordinary General Meeting of WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 86.421, constituted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 12, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 901 of June 13, 2002 which articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 1, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1036 of July 6, 2002 (the «Company»).

Ariel Weindling, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy issued in Luxembourg on February 25, 2003 as the representative of the sole shareholder of the Company, being WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The representative of the sole shareholder of the Company declares and requests the notary to state that:

I. 8,478,056 (eight million four hundred seventy-eight thousand and fifty-six) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 211,951,409 (two hundred eleven million nine hundred fifty-one thousand four hundred and nine Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company (the «Articles»), so that the financial year of the Company shall close on March 4 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on March 2, 2003, shall be closed on March 4, 2003;

2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder takes the following resolution:

First and only resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on March 4 of each year and as a result to close the current financial year having started on March 2, 2003 on March 4, 2003 and (ii) to amend article 14 of the Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«Art. 14. Financial year

The Company's financial year begins on March 5 each year and ends on March 4 of the following year.»

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The expenses, the costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by as a result of the present deed is estimated at approximately EUR 700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, presently recognised that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing, signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille trois, le trois mars,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg B 86.421, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 901 du 13 juin 2002, (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire, le 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1036 du 6 juillet 2002.

Ariel Weindling, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 25 février 2003, en qualité de représentant de l'associé unique de la Société, étant WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec l'acte auprès des administrations.

Le représentant de l'associé unique déclare et demande au notaire instrumentaire d'acter que:

I. Huit million quatre cent soixante dix-huit mille cinquante-six (8.478.056) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), représentant la totalité du capital social de la Société de deux cent onze millions neuf cent cinquante et un mille quatre cent neuf Euro (EUR 211.951.409,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après:

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société (les «Statuts») afin que l'exercice social de la Société se termine le 4 mars de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 2 mars 2003 prendra fin le 4 mars 2003.

2. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique prend la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 4 mars de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 2 mars 2003, au 4 mars 2003 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 14. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 5 mars et se termine le 4 mars de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, quelles qu'elles soient qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.Weindling, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 16CS, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(012439.5/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 86.421.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 4 avril 2003.

J. Elvinger.

(012440.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 49-51, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.752.

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Sandy Anne Hubertine Huveneers, éducatrice diplômée, née à Luxembourg, le 25 novembre 1976, demeurant L-6637 Wasserbillig, 13, Esplanade de la Moselle,

2) Monsieur Laurent Schaeffer, employé de l'Etat, né à Luxembourg le 13 mai 1969, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 13, Esplanade de la Moselle.

3) Mademoiselle Carole Hamen, éducatrice diplômée, née à Luxembourg le 19 mai 1978, demeurant à L-5421 Erpeldange/Bous, 1, Schmattegaass.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants Sandy Huveneers et Laurent Schaeffer sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 49-51, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.752, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 20 février 2003.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Mademoiselle Sandy Huveneers, éducatrice diplômée, née à Luxembourg le 25 novembre 1976, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 13, Esplanade de la Moselle, deux cent cinquante parts sociales 250

2) Monsieur Laurent Schaeffer, employé de l'Etat, né à Luxembourg le 13 mai 1969, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 13, Esplanade de la Moselle, deux cent cinquante parts sociales 250

Total: cinq cents parts sociales. 500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces.

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Mademoiselle Sandy Huveneers, préqualifiée, déclare céder et transporter en pleine propriété, les deux cent cinquante parts sociales, inscrites à son nom dans la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., prénommée, à Mademoiselle Carole Hamen, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-), que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire lors de la passation des présentes et en la présence du notaire instrumentaire, moyennant chèque bancaire de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, chèque numéro 498310 émis à Luxembourg le 19 mars 2003,

ce dont elle consent bonne et valable quittance à la cessionnaire.

La cédante Mademoiselle Sandy Huveneers déclare que les parts sociales sont libres de tous gages et de toutes dettes.

La cessionnaire Mademoiselle Carole Hamen sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter d'aujourd'hui.

La cessionnaire Mademoiselle Carole Hamen déclare connaître les contrats, comptes, livres et tous les autres documents de la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., pour les avoir examinés elle-même.

Deuxième résolution

Monsieur Laurent Schaeffer, préqualifié, déclare céder et transporter en pleine propriété les deux cent cinquante parts sociales, inscrites à son nom dans la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., prénommée, à Mademoiselle Carole Hamen, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire lors de la passation des présentes et en la présence du notaire instrumentaire, moyennant chèque bancaire de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, chèque numéro 498308 émis à Luxembourg le 19 mars 2003,

ce dont il consent bonne et valable quittance à la cessionnaire.

Le cédant Monsieur Laurent Schaeffer déclare que les parts sociales sont libres de tous gages et de toutes dettes.

La cessionnaire Mademoiselle Carole Hamen sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter d'aujourd'hui.

Troisième résolution

En conformité de la cession de parts ci-avant faite, l'associée unique Mademoiselle Carole Hamen décide de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cinq cents (500) parts sociales, entièrement souscrites et intégralement libérées, ont été attribuées en totalité à l'associée unique, Mademoiselle Carole Hamen, éducatrice diplômée, née à Luxembourg le 19 mai 1978, demeurant à L-5421 Erpeldange/Bous, 1, Schmattegaass.»

Quatrième résolution

L'associée unique, Mademoiselle Carole Hamen, déclare accepter la démission avec effet immédiat de Mademoiselle Sandy Huveneers, préqualifiée, comme gérante de la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l. et elle lui donne décharge.

Mademoiselle Carole Hamen se nomme elle-même gérante unique de la société à responsabilité limitée CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l.

Mademoiselle Carole Hamen engage la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Cinquième résolution

Mademoiselle Carole Hamen, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante unique, déclare accepter les prédites cessions de parts pour le compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du code civil, et elle déclare dispenser les cessionnaires de les faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire des comparants et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Huveneers, L. Schaeffer, C. Hamen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2003, vol. 518, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 avril 2003.

J. Gloden.

(012641.3/213/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CRECHE MILLEPATTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 49-51, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 90.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(012643.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MONO CARS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.173.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012481.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

G-SYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.630.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2003

Les actionnaires de la société G-SYS S.A. ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Fontinoy.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme au poste d'administrateur à l'unanimité, Monsieur Fernand de Jamblin de Meux, demeurant 113, rue de Virton, B-6730 Bellefontaine.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge entière à l'administrateur sortant.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012476.3/510/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MILLENIUM SERVICE CENTER GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.768.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012482.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

JAOUEN NAUTIQUE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.200.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012484.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CMS-AGVET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.575.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, LSO-AC03722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen;
- Monsieur Bernard Bourg, employé, demeurant à Senningerberg;
- Madame Bettina Aussems, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Le Commissaire aux Comptes est:

- CIBUS, S.à r.l., 45, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Signature.

(012502.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

JAOUEN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.201.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012485.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

DAILY CONSULT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.954.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012486.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

COPERLINK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.176.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012487.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

S.E.T.S. S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.646.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2003**Première résolution: Démission d'administrateurs*

L'assemblée accepte la démission de la société MONTEREY RESEARCHES INC, ayant son siège social à Tortola (BVI) et de Monsieur Piatti Roland en leur qualité d'administrateurs de la société S.E.T.S. S.A. et leur donne pleine et entière décharge.

Deuxième résolution: Nomination d'administrateurs

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Farkas Paul, demeurant 44B, avenue Foch, F-57000 Metz,

- Monsieur Grosjean Michel, responsable technico-commercial demeurant 5, rue du Château d'Eau, F-57925 Distroff.

Leur mandat prendra fin en 2006.

L'assemblée décide de confirmer dans sa fonction d'administrateur Monsieur Menu Didier.

Troisième résolution: Nomination d'un administrateur-délégué

L'assemblée décide de nommer administrateur-délégué Monsieur Grosjean Michel, demeurant à Distroff (F).

L'administrateur délégué a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012592.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CENTRALE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 81.869.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012488.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

KOSHIGURUMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.033.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société KOSHIGURUMA S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 28.033 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012523.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.935.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 64.935 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012525.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

LEAVENWORTH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.648.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société LEAVENWORTH PROPERTIES S.A., inscrite au R. C. numéro B ° 81.648 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliation avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012526.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 24.867.

Extrait des résolutions prises par vote circulaire du 19 décembre 2002

Monsieur Johan Bergenstjerna, IF P&C INSURANCE Ltd (publ.), Stockholm, Suède est remplacé comme administrateur par Monsieur Kari Mäki, ST INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY Ltd, Helsinki, Finlande.

Son mandat prendra fin après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2003.

Pour CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012608.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.486.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société MARIT INVESTMENTS S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 68.486 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012527.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARCOMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 34.287.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(012547.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

SUNDAY MORNING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 63.540.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(012552.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

SOLUXOL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 6.077.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012566.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012554.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

N.S.I., NEW STEP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.189.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012555.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CABALEIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(012556.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

IBISLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.177.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(012557.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.839.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

DUEX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012568.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

VEGA INVESTMENTS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.668.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012565.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

VEGA INVESTMENTS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.668.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 3 mars 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 3 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Segalerba, demeurant à Genova (Italie),
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

VEGA INVESTMENTS & CO S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012572.4/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

EXEL HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 61.697.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012659.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

EXEL HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 61.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05532 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012660.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

LES NOSTALGIQUES DU VIGNOLE AU LIEU-DIT: PARADAÏS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 35, route de Trèves.
R. C. Luxembourg F38.

STATUTS

Les soussignés dont les nom, prénom, nationalité, profession et adresse sont indiqués ci-après:
Buschmann Xavier, 6, rue Fr. Seimetz, L-6780 Grevenmacher,
Clemens Jean, 29, Heckmill, L-6783 Grevenmacher,
Haas Jacques, 11, rue Pietert, L-6771 Grevenmacher,
Paulus Aloyse, 2, rue du Cimetière, L-6915 Grevenmacher,
tous de nationalité luxembourgeoise, retraités et anciens propriétaires du domaine viticole: Le Vignoble de Grevenmacher,
se sont réunis pour constituer, à dater de ce jour, une association sans but lucratif.

Chapitre 1^{er} - Dénomination et siège

Art. 1^{er}. Il est constitué une association sans but lucratif dénommée LES NOSTALGIQUES DU VIGNOLE AU LIEU-DIT: PARADAÏS.

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à l'hôtel-restaurant: Café Mosellan, 35, route de Trèves, L-6793 à Grevenmacher.

Chapitre II - Objet

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir l'amitié et la camaraderie entre les associés par des réunions qui auront lieu en leur siège social.

Chapitre III - Durée

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre IV - Des membres

Art. 5. L'association se compose des membres fondateurs et de membres ordinaires.

L'admission en qualité de membre ordinaire ne pourra être acquise que par parrainage. Toute candidature doit être faite au président et au secrétaire de l'association qui le soumettra au conseil d'administration. Fait partie de l'association, toute personne agréée comme membre par le conseil d'administration qui statue souverainement à l'unanimité des voix, sans qu'il soit nécessaire qu'il motive sa décision. Le nombre minimum des associés ne pourra pas être inférieur à quatre.

Art. 6. Les associés sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle qui sera au moins égale à 50,- €, sans pouvoir excéder 100,- €.

Art. 7. Tout membre peut démissionner à tout moment et sa démission devient effective une fois acceptée par le conseil d'administration.

Le membre démissionnaire, rayé ou exclu de l'association ainsi que le ou les héritiers d'un membre décédé, n'ont aucun droit sur le fond social et ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations payées.

Chapitre V - Administration

Art. 8. Les affaires de l'association sont gérées par le conseil d'administration composé de trois membres à savoir un président, un secrétaire et un trésorier.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par mois et chaque fois que le président l'estime nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 10. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution de leur mandat.

Chapitre VI - Assemblée générale des membres

Art. 12. L'assemblée générale se compose de tous les membres et est l'organe suprême de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an, à l'endroit au jour et à l'heure indiqués aux convocations.

Elle se réunit en outre en session extraordinaire chaque fois que le conseil d'administration le jugera nécessaire.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents. Les résolutions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et par le secrétaire.

Art. 14. Sont notamment de la compétence exclusive de l'assemblée générale: la modification des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation du budget et des comptes et la dissolution de l'association.

Chapitre VII - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale déterminera la destination et l'affectation de l'actif net de l'association.

Chapitre IX - Budgets et comptes

Art. 16. L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Grevenmacher, le 17 février 2003.

Signatures.

Les membres de l'association se sont réunis le jour même et ont nommé:

Président: Buschmann Xavier;

Secrétaire: Paulus Aloyse;

Trésorier: Haas Jacques.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012636.4/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

EQUICOMMFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.205.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUICOMMFINA S.A.

Signature

Un mandataire

(012559.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND ASSET MANAGEMENT S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.667.

RECTIFICATIF

A la page 5125 du Mémorial C N° 107 du 4 février 2003, il y a lieu de lire à l'intitulé:

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND ASSET MANAGEMENT S.A.

R. C. Luxembourg B 37.667.

(01676/xxx/11)

NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.260.

The Shareholders of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV («The Company») are hereby informed that the Board of Directors has decided to terminate Sub-Fund 11 of the Company, NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND - GLOBAL BOND FUND as per 4 April 2003 in accordance with Chapter 18 «Liquidation and Merger by absorption» of the Prospectus. Shares in this Sub-Fund are therefore no longer issued.

Luxembourg, 5 April 2003

(01672/000/11)

EUROFONPROFIT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 22, 2003 at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2002; allocation of the net results.

3. Discharge to the Directors.
4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.
(01557/755/19) The Board of Directors.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01526/005/17)

Le Conseil d'Administration.

**INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.761.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 30, 2003 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2002.
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

I (01570/584/22)

The Board of Directors.

CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01618/755/21)

Le Conseil d'Administration.

GESTFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes pour la période du 8 mai au 31 décembre 2002
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01620/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MINETA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 16 mai 2003 à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2002.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01764/000/15)

Le Conseil d'Administration.

CAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 16 mai 2003 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2002.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01770/000/15)

Le Conseil d'Administration.

AJAX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2003 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (01543/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

SVENSKA SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2230 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 22.175.

The quorum required by law not having been reached at an Extraordinary General Meeting of Shareholders held on 4 April 2003, Shareholders of SVENSKA SELECTION FUND (the «Company» or «SSF») are invited to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») which will be held at the registered office of the Company 146, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg on 16 May 2003 at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Liquidation of the SSF-Eastern European Shares
Termination of the SSF-Eastern European Shares with effect from the date of the Meeting (the «Effective Date») and Resolution that its assets be distributed and dealt with in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation of the Company and the applicable laws of Luxembourg.
2. Liquidation of the SSF-International Bonds Shares
Termination of the SSF-International Bonds Shares with effect from the date of the Meeting (the «Effective Date») and Resolution that its assets be distributed and dealt with in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation of the Company and the applicable laws of Luxembourg.
3. Merger of the SSF-Nordic Small Cap Growth Shares into the SSF-Nordic Shares
Merger of the SSF-Nordic Small Cap Growth Shares (the «Merging Sub-Fund») into the SSF-Nordic Shares with effect from the date of the Meeting (the «Effective Date»), by contribution of all the net assets of the Merging Sub-Fund to the SSF-Nordic Shares and to issue to the Shareholders of the Merging Sub-Fund shares of the SSF-Nordic Shares at the Net Asset Value per share of SSF-Nordic Shares on the Effective Date, the number of shares to be issued to the Shareholders of the Merging Sub-Fund resulting from the exchange ratio based on the Net Asset Value per share of the Merging Sub-Fund compared to the Net Asset Value per share of the SSF-Nordic Shares on the Effective Date.
4. Merger of the SSF - Japan Shares into the SSF - Far East Shares (previously denominated SSF-Pacific Shares)
Merger of the SSF-Japan Shares (the «Merging Sub-Fund») into the SSF - Far East Shares with effect from the date of the Meeting (the «Effective Date»), by contribution of all the net assets of the Merging Sub-Fund to the SSF - Far East Shares and to issue to the Shareholders of the Merging Sub-Fund shares of the SSF - Far East Shares at the Net Asset Value per share of the SSF - Far East Shares on the Effective Date, the number of shares to be issued to the Shareholders of the Merging Sub-Fund resulting from the exchange ratio based on the Net Asset Value per share of the Merging Sub-Fund compared to the Net Asset Value per share of the SSF - Far East Shares on the Effective Date.
5. Amendment of the Articles of Incorporation
 - 5.1. Amendment of Article 5 second paragraph in order to convert the amount of the minimum capital of the Corporation from LUF to Euro.
 - 5.2. Amendment of Article 5 by deleting the last paragraph.
 - 5.3. Amendment of Article 10 by adding a new paragraph after the last one to provide for special meetings of the holders of shares of any Sub-Fund.
 - 5.4. Amendment of Article 11 by adding a new paragraph after the first one to provide for separate meetings of shareholders of any Sub-Fund to decide on any matters relating to such Sub-Fund and/or to a variation of the rights attached to the shares of such Sub-Fund.

- 5.5. Amendment of Article 16 by replacing the references to the «European Economic Community («EEC»）」 by the references to the «European Union («EU»）」 and by replacing the references to a «Fund» or «sub-fund» by the references to a «class».
- 5.6. Amendment of Article 21 to replace the two last paragraphs by the following text:
 «In the event that for a period of 30 consecutive days, for any reason, the value at their respective net asset values of all outstanding shares shall be less than 10 million U.S. Dollars or the value of the outstanding shares of a particular class shall be less than 3 million U.S. Dollars or, in the case of shares denominated in a currency other than U.S. Dollars, the equivalent in U.S. Dollars, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Corporation or the relevant class, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Board may redeem all (but not some) shares of the Corporation or of the relevant class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs on closing of the relevant class (as determined by the Board), but with no redemption charge, or may merge that class with another class of the Corporation or with another Luxembourg UCITS.
 Termination of a class by compulsory redemption of all (but not some) relevant shares or its merger with another class of the Corporation or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the class to be terminated or merged, at a duly convened class meeting of the shareholders of such class which may be validly held without a quorum and decide by a simple majority of the shareholders of the relevant class present or represented.
 A merger so decided by the Board or approved by the shareholders of the affected class will be binding on the holders of shares of the relevant class upon 30 days' prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.
 In the case of a merger with a «fonds commun de placement», the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.
 Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a class will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.»
- 5.7. Amendment of Article 22 e) to provide for the possibility to suspend the determination of the Net Asset Value calculation and the issue, redemption and conversion of shares of any Sub-Fund of the Corporation in case of decision to liquidate such Sub-Fund.
- 5.8. Amendment of Article 23 C. d) to provide that the liabilities shall be segregated on a Sub-Fund by Sub-Fund basis with third party creditors having due recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned.
6. Any other business.

General

The Meeting shall validly vote on the points of the Agenda, no matter what portion of the share capital of the Company will be present or represented at such Meeting. The items on the Agenda shall be passed at a two-thirds majority of the shares present or represented at the Meeting and voting.

Each whole share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this Meeting, please return a duly completed and signed proxy form to SVENSKA HANDELSBANKEN (LUXEMBOURG) S.A. 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg to the attention of Mr Stéphane Mertz so as to arrive no later than 15 May 2003. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Shareholders of the SSF - Eastern European Shares, SSF - International Bonds Shares, SSF - Nordic Small Cap Growth Shares and SSF - Japan Shares who do not agree with items 1, 2, 3 and 4, respectively, of the Agenda may redeem their shares without redemption charge from 14 April 2003 to 16 May 2003.

Shareholders of the SSF - Eastern European Shares, SSF - International Bonds Shares, SSF - Nordic Small Cap Growth Shares and SSF - Japan Shares should deliver their bearer certificates with all unmatured coupons attached thereto and with their instructions for redemption to SVENSKA HANDELSBANKEN (LUXEMBOURG) S.A. 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The changes referred to items 1 to 5 of the Agenda are proposed to be effective on the date of the Meeting, i.e. 16 May 2003 (the «Effective Date»), subject to approval by the Shareholders.

As far as the liquidation of the SSF - Eastern European Shares and of the SSF - International Bonds are concerned, liquidation proceeds shall be distributed by cheque to registered Shareholders within 30 days following the Effective Date. Bearer Shareholders shall present their share certificates to the Paying Agents. Liquidation proceeds that are not claimed by Shareholders will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg where they will be held at the disposal of the owner thereof but shall be forfeited after 30 years.

Assuming the merger referred to item 3 of the Agenda is approved, all Shareholders remaining in the Merging Sub-Fund on the Effective Date will receive shares of the SSF - Nordic Shares in exchange for their shares of the Merging Sub-Fund.

Assuming the merger referred to item 4 of the Agenda is approved, all Shareholders remaining in the Merging Sub-Fund on the Effective Date will receive shares of the SSF - Far East Shares (previously denominated SSF - Pacific Shares) in exchange for their shares of the Merging Sub-Fund.

The draft text of proposed amendments to the Articles of Incorporation as well as the revised version of the Prospectus are available on request at the registered office of the Company.

GIOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.971.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 7 mai 2003 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions du Conseil d'Administration et du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections Statutaires.
7. Divers.

I (01674/802/17)

Le Conseil d'Administration.

SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.360.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de SICAV ALCYON qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le 22 avril 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01156/584/23)

Le Conseil d'Administration.

TIVOLI STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01238/817/18)

Le Conseil d'Administration.

FORTESCUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.640.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 22 avril 2003 à 10.00 heures au siège de la société, 9, rue de Saint-Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2002, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (01180/578/17)

Le Conseil d'Administration.

PICADILLY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.780.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2003 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01239/817/18)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MICRO-CREDIT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.258.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of DEXIA MICRO-CREDIT FUND will be held at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 23, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets as at December 31, 2002; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting of DEXIA MICRO-CREDIT FUND, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01320/755/23)

The Board of Directors.

ANCEAU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.782.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01240/817/18)

Le Conseil d'Administration.

MONTAIGNE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01241/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.585.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INDEPENDENT INVESTMENT FUND will be held at the registered office on April 22, 2002 at 11.00 o'clock for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at December 31, 2002.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2002.
5. Renewal of the mandates of the Directors and of the Independent Auditor.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg or SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN, 2 Sergels Torg, Stockholm.

II (01484/755/24)

The Board of Directors.

KOINE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.001.

—
THE ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of KOINE FUND, SICAV will be held at the registered office of the Sicav on Friday 25 April 2003 at 3.00 p.m. to consider the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the financial statements for the financial year ended December 31, 2002.
3. Discharge of the Directors of the Company and the Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2002.
4. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 25 April 2003, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office in Luxembourg.

II (01375/000/19)

The Board of Directors.

SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 24.300.

Ladies and Gentlemen the shareholders are hereby convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held in Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, on April 23, 2003 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Reports of the Board of Directors and the Auditor as at December 31, 2002.
2. Presentation and approval of the Annual Accounts as at December 31, 2002.
3. Discharge to the Board of Directors and the Auditor.
4. Miscellaneous.

In order to attend the Ordinary General Meeting on April 23, 2003, the shareholders will have to deposit their shares five days before the meeting on the following places

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A.

4, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

II (01396/755/19)

ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 22, 2003 at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2002; allocation of the net results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks:

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- BANCA POPOLARE DI LODI

Via Polenghi Lombardo, 13, Lodi

- BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA

Corso Martiri della Libertà, 13, Brescia

- CREDITO ARTIGIANO
Piazza San Fedele, 4, Milano
- BANCA DI VALLE CAMONICA
Piazza Repubblica 2/4, Breno (Brescia).

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (01228/584/32)

The Board of Directors.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.616.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01426/534/15)

Le Conseil d'Administration.

M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 22 avril 2003 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01496/755/17)

Le Conseil d'Administration.
